



Master 2

Mention « Philosophie »

Parcours « Philosophie politique, juridique et éthique » (PPJE)

2026-2027



Table des matières

Informations générales	3
Dates clés.....	4
Présentation du parcours	5
Programme 1 ^{er} semestre	6
Programme 2 nd semestre.....	7
Organisation des enseignements	8
Descriptif des enseignements	9
Mémoire de recherche	23
Liste des enseignants titulaires de la faculté de philosophie.....	28
Régime des examens	30
Concours de l'enseignement	31

Informations générales

Responsable pédagogique :

Nicolas Nayfeld
nicolas.nayfeld@univ-lyon3.fr

Secrétariat :

Olivia Morbach
04 78 78 70 42
olivia.morbach@univ-lyon3.fr

Lieu :

Faculté de philosophie
Palais de l'Université
15 quai Claude Bernard
Lyon, 69007

Informations en ligne :

<https://facdephilo.univ-lyon3.fr/master-philosophie-politique-et-juridique-1>

Admission :

Pour être admis dans le parcours de M2 « Philosophie politique, juridique et éthique » au sein du Master mention Philosophie, il faut être détenteur d'un M1 de philosophie ou d'un M1 de droit ou de science politique avec un profil nettement orienté vers la théorie politique, juridique ou éthique.

Les étudiants de Lyon 3 et de l'ENS de Lyon détenteurs du M1 mention « Philosophie » sont de droit admis dans l'un des parcours de deuxième année de cette mention. Leur candidature au parcours « Philosophie politique, juridique et éthique » fait toutefois l'objet d'un examen visant à vérifier la pertinence d'une telle orientation compte tenu de leur projet de recherche et de leur projet professionnel.

Les étudiants ayant validé leur Master avant 2025-2026, ou dans une autre mention ou dans un autre établissement doivent faire une demande d'admission. Toutes les demandes d'admission se font en ligne via le portail eCandidat de Lyon 3.

Dates clés

Réunion de rentrée :

31 août 2026, 10h-12h = réunion générale concernant le Master

31 août 2026, 14h-15h = réunion spécifique PPJE

Cours du 1^{er} semestre :

1^{er} septembre – 30 novembre 2026

Date limite pour le choix de la direction de mémoire :

30 septembre 2026

Partiels du 1^{er} semestre :

Décembre 2026

Cours du 2nd semestre :

4 janvier 2027 – 2 avril 2027

Partiels du 2nd semestre :

Avril-mai 2027

Date limite de soutenance 1^{ère} session :

Fin mai 2027

Date limite de soutenance 2^{ème} session :

Fin juin 2027

Calendrier universitaire étudiant 2026-2027 :

<https://www.univ-lyon3.fr/calendrier-universitaire-etudiant-2026-2027>

Présentation du parcours

Le parcours offre une formation complète en philosophie politique, juridique et éthique, centrée sur les questions relatives à la démocratie, à la justice et aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'éthique sociale, économique et juridique.

Le M1 de la mention Philosophie est commun à tous les parcours spécialisés de la mention. Le M2 « Philosophie politique, juridique et éthique » est l'un des parcours spécialisés proposés à la suite du tronc commun de M1. Il est toutefois également possible d'y accéder directement en M2, après un M1 de philosophie dans une autre mention, un M1 d'une autre discipline (en particulier droit ou de science politique).

Cette formation sélective est orientée vers la recherche et l'enseignement en philosophie politique, juridique et éthique, mais est également utile pour les métiers du droit et de la politique, dans les administrations nationales et internationales comme dans les associations et organisations de la société civile.

L'objectif de ce parcours est d'apprendre aux étudiants à manier les méthodes, concepts et théories philosophiques pour penser les problèmes pratiques du présent. Ses enseignements fondamentaux sont ainsi organisés autour des grands objets de la philosophie politique, juridique et éthique, plutôt que de ses différentes branches ou traditions (qui sont mises à contribution, dans leur diversité, pour penser ces objets). Ils analysent les pratiques et les normes politiques, juridiques et éthiques à la lumière de défis contemporains : démocratie et crise environnementale, égalité et discriminations, libertés publiques et lutte contre le terrorisme, souveraineté et migrations, conflits armés et justice pénale internationale, santé publique et droits fondamentaux, etc.

Le parcours « Philosophie politique, juridique et éthique » offre une formation pluraliste, ouverte sur d'autres disciplines et structures universitaires : outre les enseignements de la faculté de philosophie, les étudiants ont la possibilité de suivre des cours de master à la faculté de droit de Lyon 3 et au département de philosophie de l'École Normale Supérieure de Lyon.

Il met l'accent sur l'initiation à la recherche, à travers un enseignement de méthodologie de la recherche, la réalisation d'un mémoire de recherche et la participation aux événements scientifiques (séminaires, journées d'étude, colloques) organisés au sein du Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon (DroitPhiL), et plus largement de l'Institut de Recherches Philosophiques de Lyon (IRPhiL, UR 4187).

Il prépare en outre aux concours de l'enseignement en philosophie (CAPES et agrégation), avec une offre de cours variée qui s'étend à l'ensemble de la philosophie pratique (politique, éthique, droit), la possibilité de choisir chaque semestre un cours dans d'autres spécialités, et un enseignement de méthodologie philosophique centré sur les exercices traditionnels de la discipline.

Il s'inscrit, enfin, dans un horizon international, avec la participation régulière des étudiants à des événements scientifiques internationaux en anglais, liés notamment aux programmes de recherche pilotés par l'IRPhiL, et un enseignement d'anglais philosophique.

Programme 1^{er} semestre

Matières semestre 1	Nombres d'heures		Modalités de contrôle des connaissances		Crédits ECTS
	CM	TD	CC	TE	
UE1 : Enseignements fondamentaux					16
Philosophie de la démocratie (17240066)	20		X		6
Philosophie de la justice (17240067)	20		X		5
Philosophie des droits de l'homme (17240062)	15			X	5
UE2 : Enseignements optionnels (2 au choix)					8
Droit, politique et environnement (17240073)	18		X		4
Méthodes empiriques des sciences sociales (17240078)	20		X		4
Philosophie morale, politique et juridique (17240045)	24			X	4
Cours à l'ENS Lyon*					4
Cours à la Faculté de droit**					4
Cours au choix à Lyon 3***					4
UE3 : Formation à la recherche et professionnelle					6
Méthodologie de la recherche (17310138)	4		Ass.		1
Méthodologie philosophique (17310167)	15		X		2
Anglais philosophique (11181151)		15	X		2
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et colloques***		12	Ass.		1
Total semestre 1					30

Programme 2nd semestre

Matières semestre 2	Nombres d'heures		Modalités de contrôle des connaissances		Crédits ECTS
	CM	TD	CC	TE	
UE 1 : Enseignements fondamentaux					8
Éthique et droit (17240072)	24		X		4
Éthique et société (17240071)	24		X		4
UE2 : Enseignements complémentaires (1 au choix)					3
Débats et controverses : Normes et pratiques (17220042)	24		X		3
Débats et controverses : Savoirs et rationalité (17220041)	24		X		3
Principes de la laïcité (02290125)	24		X		3
Cours à l'ENS Lyon*					3
Cours à la Faculté de droit**					3
Cours au choix à Lyon 3***					3
UE3 : Enseignements méthodologiques et formation professionnelle					5
Méthodologie de la recherche (17310138)		15	Ass.		2
Projet professionnel personnel (PPP)		3	Ass.		1
Stage professionnel		12			1
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et de colloques***		12	Ass.		1
UE4 : Mémoire de recherche					14
Mémoire de recherche et soutenance					14
Total semestre 2					30

3 ECTS peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « Engagement étudiant ».

Le choix des cours d'option chaque semestre fait l'objet d'un « contrat pédagogique » à remplir et remettre au secrétariat. Le formulaire est fourni dans le dossier de prérentrée (ou à retirer au secrétariat).

* : Chaque semestre un cours de philosophie politique, juridique ou éthique à l'ENS Lyon est ouvert en option.

** : Chaque semestre un cours de la faculté de droit de Lyon 3 est ouvert en option aux étudiants titulaires d'une licence de droit.

*** : Les cours/séminaires suivis doivent être en lien avec la formation.

Organisation des enseignements

UE1 : Enseignements fondamentaux

Chaque semestre, le tronc commun repose sur des enseignements fondamentaux. Au 1^{er} semestre du M2 (S3 du Master Philosophie), ils portent sur des objets centraux de la philosophie politique, juridique et éthique : « philosophie de la démocratie » ; « philosophie de la justice » ; « philosophie des droits de l'homme ». Au 2nd semestre du M2 (S4), ils abordent les enjeux éthiques relatifs aux institutions sociales, économiques et juridiques : « éthique et droit » ; « éthique et société ».

UE2 : Enseignements complémentaires

Un enseignement optionnel est choisi chaque semestre au sein d'autres parcours de Master, à la faculté de philosophie, à la faculté de droit, ou à l'École Normale supérieure de Lyon. Au 1^{er} semestre, ces cours optionnels relèvent de la philosophie appliquée (« Droit, politique et environnement », « Méthodes des sciences sociales »...) ou de l'histoire de la philosophie (« Philosophie politique, morale et juridique »). Au 2nd semestre, ils ouvrent plus largement à la philosophie contemporaine (« Normes et pratiques », « Savoirs et rationalités ») ou portent sur des objets particuliers (laïcité, genre, constitutions...). L'enseignement optionnel peut aussi être choisi hors du cursus, parmi les enseignements de Lyon 3 (UE libre), afin de renforcer une formation pluridisciplinaire ou en vue de la préparation des concours de l'enseignement.

UE3 : Enseignements méthodologiques et formation à la recherche

Un enseignement de méthodologie est proposé chaque semestre : « Méthodologie philosophique » au 1^{er} semestre (analyse conceptuelle, problématisation, et argumentation ; dissertation et commentaire de texte) ; « Méthodologie de la recherche » au 1^{er} et 2nd semestres (définition du sujet, de la méthode et du corpus du mémoire, normes de rédaction et de présentation écrite et orale, suivi de la progression du mémoire et exposition d'un état intermédiaire). L'initiation à la recherche est complétée, chaque semestre, par le suivi d'activités de recherche (séminaires, journées doctorales, journées d'étude, colloques) en français et en anglais, notamment dans le cadre des activités du Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon et des différents programmes de recherche en philosophie pratique développés au sein de l'IRPhiL. La formation professionnelle prend en outre la forme, au 1^{er} semestre, d'un enseignement d'anglais assuré par un enseignant de la faculté des langues (« Anglais philosophique ») et, au 2nd semestre, d'un stage professionnel (12h) et d'une journée dédiée au projet professionnel personnel (orientation et débouchés de la formation).

UE4 : Mémoire de recherche

Les étudiants réalisent un mémoire de recherche en philosophie politique, juridique ou éthique, sous la direction d'un enseignant choisi parmi ceux intervenant dans la formation ou appartenant à l'université Lyon 3. Lors de la soutenance, le jury est composé par le directeur et un second enseignant choisi par ce dernier.

Descriptif des enseignements

Semestre 1

UE1 : Enseignements fondamentaux

Philosophie de la démocratie (17240066)

Titre : « Liberté et démocratie »

Enseignant : Yann Robert

Mutualisé : M2 TREE

Validation : contrôle continu

Durée : 20h CM

La démocratie est assimilée au régime le plus favorable à la liberté. Mais de quelle liberté s'agit-il ? La liberté d'agir à sa guise, que garantissent les droits individuels ? La participation des citoyens à l'élaboration commune des lois qui les régissent – à travers notamment le processus électoral ? Le cours abordera les conflits théoriques sur la définition du type de liberté qu'un régime démocratique doit viser. Il s'intéressera, en particulier, à la proposition néo-républicaine d'articuler les exigences de la démocratie à une conception de la liberté comme absence de domination. Ce cours explore les débats de philosophie politique contemporaine à travers une série d'articles que nous analyserons et discuterons collectivement. Il s'appuie sur un engagement et une participation continue des étudiants à la réflexion.

Philosophie de la justice (17240067)

Titre : « Les théories de la justice »

Enseignante : Isabelle Delpla

Mutualisé : M2 TREE & M2 PC

Validation : contrôle continu

Durée : 20h CM

Ce cours suppose une familiarité avec les théories de la justice qui ont marqué le renouveau de la philosophie politique depuis la parution de la Théorie de la justice de John Rawls en 1971 et des critiques et théories alternatives qu'il a suscitées. Si besoin, pour se familiariser avec ces débats, voir le livre de Will Kymlicka, Les Théories de la justice, une introduction, La Découverte, Paris, 2003. NB : il est recommandé de suivre le module d'introduction à la philosophie politique du 4/09/2026 pour une mise à niveau et pour éviter les répétitions. Le cours mettra les principales théories contemporaines de la justice à l'épreuve de cas concrets tels que l'immigration, les guerres, les procès pour crime contre l'humanité ou les conceptions contemporaines du mal. A partir d'une pièce de théâtre mettant en scène un procès pour terrorisme, on interrogera la manière dont se construit la forme argumentative du procès et dont les théories de la justice peuvent l'alimenter. Ce cours du master PPJ étant ouvert aux étudiants du parcours "Philosophie contemporaine" et du parcours TREE, il confrontera les théories politiques "classiques" aux défis posés par le réchauffement climatique : y a-t-il une spécificité des migrations climatiques ? Peut-on parler de conflits climatiques ? Sur quels principes fonder les procès climatiques ? L'évaluation du cours prendra notamment la forme d'un procès fictif.

Bibliographie (* = références pouvant être lues pendant l'été) :

- Hume, David, *Traité de la nature humaine, Enquêtes sur les principes de la morale*.
- Kymlicka, Will, *Les Théories de la justice, une introduction*, La Découverte, Paris, 2003*.
- Locke, John : *Second traité du gouvernement civil*.
- Mill, John Stuart, *De l'assujettissement des femmes**, *L'utilitarisme**, *De la liberté**
- Nozick, Robert, *Anarchie, État et utopie*, PUF, Paris, 1987.
- Pascal, Blaise : *Pensées, Opuscules (Trois discours sur la condition des grands)*.
- Platon : *Gorgias, République, Politique*.
- Rawls, John, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987 (*A Theory of Justice* 1971).
- Ferdinand von Schirach, *Terreur*, L'arche, 2017.
- Van Parijs, Philippe : *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Seuil, 1991.
- Walzer Michael, *Sphères de justice, Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil, 1997.
- Walzer Michael, *Guerres justes et injustes*, Belin, 1999.

Philosophie des droits de l'homme (17240062)

Titre : « Droits de l'homme et droit pénal »

Enseignant : Nicolas Nayfeld

Mutualisé : M2 Culture Judiciaire

Validation : examen terminal

Durée : 15h CM

Ce cours sera consacré à la relation ambivalente entre le droit pénal et les droits de l'homme. Si ces derniers sont parfois présentés comme un « bouclier » face au droit pénal (pensons par exemple à l'article 7 de la DDHC qui dispose que « Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi »), ils peuvent également jouer le rôle « d'épée » du droit pénal et faciliter la répression de la délinquance et de la criminalité. Inversement, le droit pénal peut apparaître à la fois comme une menace et une protection pour les libertés et les droits fondamentaux. Cette tension peut-elle être surmontée, ou est-elle inhérente à l'institution pénale en tant que telle ? Peut-on punir sans *ipso facto* porter atteinte à certaines libertés, certains droits fondamentaux ? Ce cours prendra pour fil conducteur la Déclaration de 1789 et celle de 1948. Après un bref examen de la théorie selon laquelle l'auteur d'un crime perd, ou renonce à, certains de ses droits (*rights-forfeiture theory of punishment*), nous procéderons à l'étude de plusieurs droits fondamentaux (droit à la vie, droit à un procès équitable, exclusion des peines inhumaines et dégradantes...) et des perplexités philosophiques qu'ils peuvent susciter.

Bibliographie préliminaire :

- Cartuyvels Yves, Hugues Dumont, François Ost, Michel Van De Kerchove et Sébastien Van Drooghenbroeck (éd.), *Les droits de l'homme, bouclier ou épée du droit pénal ?*, Bruxelles, Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles, 2007.
- Nickel James, *Making sense of human rights*, 2^e éd., Wiley-Blackwell, 2007.
- Nickel James, Adam Etinson, « Human Rights », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2024 Edition), Edward N. Zalta & Uri Nodelman (éd), URL = <<https://plato.stanford.edu/archives/fall2024/entries/rights-human/>>.

UE2 : Enseignements complémentaires (1 cours au choix)

Philosophie morale, politique et juridique (17240045)

Titre : Henri Bergson, la politique et la morale : de la guerre à la paix

Enseignant : Alessandro Taverniti

Mutualisé : M2 HP, M2 PC

Validation : examen terminal

Durée : 24h CM

Le cours se propose de replacer la morale et la politique de Bergson dans le contexte de sa biographie intellectuelle. Pour ce faire, on prendra en compte la trajectoire de Bergson entre la Première Guerre mondiale et la publication de *Les deux sources de la morale et de la religion* en 1932. Dans un premier temps, nous aborderons les « discours de guerre » de Bergson, prononcés dans le contexte de la mobilisation des intellectuels français lors du premier conflit mondial, ainsi que son activité et ses missions diplomatiques en Espagne et aux États-Unis. La présidence de la Commission Intellectuelle de Coopération Internationale, au sein de la Société des Nations, nous offre une transition à la deuxième partie du cours. Dans ce deuxième temps, le cours sera consacré à la lecture, à l'analyse et à la contextualisation de la philosophie morale et politique de Bergson dans *Les deux sources de la morale et de la religion*, considérées comme des réponses aux critiques reçues en raison de sa mobilisation belliciste. S'achevant par des approfondissements tirés d'articles et de contributions de recherche sur le thème, le cours montre la trajectoire qui sépare un Bergson mobilisé pour la guerre d'un Bergson théoricien de la paix.

Bibliographie :

Littérature primaire :

A. Textes de Bergson (lecture intégrale obligatoire)

- Bergson H., *Discours et conférences de Madrid sur l'âme humaine et la personnalité*, in Id., *Écrits philosophiques*, sous la direction de Worms F., Presses Universitaires de France, Paris, 2011, pp. 483-535.
- Id., *Les deux sources de la morale et de la religion*, édition critique par Keck F. & Waterlot G., Presses Universitaires de France, Paris, 2013

Les textes de Bergson doivent impérativement être étudiés dans les éditions critiques indiquées.

Littérature secondaire :

B. Introductions générales (lectures vivement recommandées aux étudiants qui ne suivent pas le cours) :

- Worms F., *Bergson ou les deux sens de la vie*, Presses Universitaires de France, Paris, 2004 (en particulier le chapitre IV)
- Fedi L., *Introduction critique au Bergsonisme*, Kimé, Paris, 2025 (en particulier, première partie : la doctrine, chapitre 11 : la morale et la religion)

C. Ouvrage de référence sur le thème du cours (lecture vivement recommandée aux étudiants qui ne suivent pas le cours) :

- Soulez P., *Bergson politique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1989.

D. Articles, chapitres d'ouvrages collectifs ou chapitres de livres qui approfondissent certains thèmes du cours (une question portera sur un de ces textes à votre choix) :

- Caeymaex F., *Les discours de guerre (1914-1918). Propagande et philosophie*, in *Annales Bergsoniennes VII : Bergson, l'Allemagne et la guerre de 1914*, Presses Universitaires de France, Paris, 2014, pp. 143-166.
- Jones D. V., *Mysticism and war: Reflections on Bergson and his reception during World War I*, in *Annales Bergsoniennes VII : Bergson, l'Allemagne et la guerre de 1914*, Presses Universitaires de France, Paris, 2014, pp. 167-180.
- Kisukidi N. Y., *Construire la paix : humanisme, langues et littérature chez Bergson*, in *Annales Bergsoniennes VII : Bergson, l'Allemagne et la guerre de 1914*, Presses Universitaires de France, Paris, 2014, pp. 213-234.
- Somsen G., *The Philosopher and the Rooster: Henri Bergson's French Diplomatic Missions, 1914-1925*, « Historical Studies in the Natural Sciences » (special issue on Science Diplomacy), 50/4, 2020, pp. 364-383.
- Weill M., *The phantom presence of war in Bergson's Two Sources*, in Sinclair M. & Wolf Y., *The Bergsonian Mind*, Routledge, New-York, 2022, pp. 281-292.
- Worms F., *Au-delà de l'histoire et du caractère : l'idée de philosophie française, la Première Guerre mondiale et le moment 1900*, « Revue de Métaphysique et de morale », 2001, n° 3, pp. 63-81, repris dans Worms F., *La philosophie en France au XXe siècle. Moments*, Gallimard, Paris, 2009.
- Zanfi C., *Bergson et la philosophie allemande (1907-1932)*, Armand Colin, Paris, 2013, chapitre 5 : La Guerre, pp. 223-271.

Droit, politique et environnement (17240073)

Enseignants : Philippe Billet, Isabelle Delpla

Mutualisé : M2 TREE

Validation : contrôle continu

Durée : 18h CM

Le cours introduit aux enjeux politiques de l'écologie, en combinant approches juridique et philosophique. Il montre comment la question environnementale est saisie par le droit de l'environnement et la philosophie politique, mais aussi comment elle en altère les cadres et nous oblige à les repenser.

Le cours est constitué de 3 modules :

- Le module "Droit et écologie" (6h, Philippe Billet) constitue une introduction au droit de l'environnement. Il aborde les sources du droit et leur ordonnancement, ainsi que l'organisation juridictionnelle française, afin de comprendre le développement et l'état du droit de l'environnement dans le contexte français.
- Le module "Justice et écologie" (6h, Isabelle Delpla) porte sur les liens entre inégalités et injustices en matière d'écologie. Dans une perspective interdisciplinaire, on abordera la manière dont sont déterminées les inégalités environnementales et climatiques (inégalités d'exposition aux risques, de responsabilités et de contributions...) et leur corrélation avec les inégalités sociales notamment. Ce module prendra place dans la journée interdisciplinaire 'Observer les inégalités climatiques' (le 26 novembre 2026) combinant conférences en matinée et balade urbaine l'après-midi.
- Le module "Démocratie et écologie" (6h, Isabelle Delpla) porte sur les principes d'acceptabilité, en démocratie, des mesures en faveur de la réduction des gaz à effet de serre ou de l'adaptation, entre appel aux principes du contrat social, appel à la morale et

recours à des incitations. On abordera notamment les débats sur la carte carbone individuelle.

Références :

- CANEY Simon, The Stanford Encyclopedia of philosophy : « Climate Justice » (Encyclopédie de philosophie de Stanford), <https://plato.stanford.edu/entries/justice-climate/>
- FAWCETT Tina, PARAG Yael, “An Introduction to Personal Carbon Trading”, Climate policy, 2010;
 - « Personal Carbon Allowance », in *Vocabulary for Sustainable Consumption and Lifestyles, A language for our common future*, Routledge, 2025.
- LARRÈRE Catherine, Inégalités environnementales et justice climatique. *Annales des Mines - Responsabilité & environnement*, 2015/3 N° 79, p.73-77.
- LARRÈRE Catherine (dir), *Les inégalités environnementales*, Paris, PUF, la vie des idées, 2017.
- Article d'économie : présentation générale et contextualisation des inégalités climatiques (données projectives à prendre avec du recul mais bons éléments de contexte et de définitions des critères pris en compte dans l'appréhension des inégalités climatiques) : « [Inégalités mondiales et changement climatique](#) » | [Cairn.info](https://shs.cairn.info/revue-de-l-ofce-2020-1-page-35?lang=fr) <https://shs.cairn.info/revue-de-l-ofce-2020-1-page-35?lang=fr>

Méthodes empiriques des sciences sociales (17240078)

Enseignants : Claire Harpet, Antoine Rolland

Mutualisé : M2 TREE

Validation : contrôle continu

Durée : 20h CM

La recherche en philosophie se nourrit très souvent des sciences sociales. Il est donc important, pour le philosophe, de savoir comment fonctionne l'enquête scientifique ; en particulier, comment les observations sont recueillies, catégorisées et analysées. Et comment elles peuvent s'avérer favorables ou défavorables à une hypothèse. Ce cours est une introduction aux méthodes empiriques dans les sciences sociales. Son objectif est d'aider l'étudiant en philosophie à devenir un lecteur compétent et vigilant des littératures en sciences sociales que ses travaux de recherches peuvent mobiliser. Le cours s'organise selon la division canonique entre les méthodes qualitatives et les fondamentaux de la méthodologie de terrain (Partie I, 10h, Claire Harpet) et les méthodes quantitatives (Partie II, 10h, Antoine Rolland). Un projet pratique réalisé en groupe permettra à l'étudiant d'éprouver les diverses méthodes abordées en cours.

Bibliographie :

Partie I

- OLIVIER DE SARDAN J-P. (2008) *La rigueur du qualitatif, les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia Bruylant.
- LAPLANTINE F. (2010) *La description ethnographique : l'enquête et ses méthodes*, Paris : Armand Colin, [1996].

- BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, 2010.
- BECKER Howard, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en science sociale*, La Découverte, 2002. <<https://www.cairn.info/les-ficelles-du-metier--9782707133700.htm>>
- CITTON Yves, *Lire, interpréter, actualiser. Pourquoi les études littéraires ?*, Amsterdam, 2017.

Partie II

- ESCOPIER, B. et Pagès, J. (1997) *Initiation aux traitements statistiques. Méthodes, méthodologie*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- HENNEGUELLE, A. et JATTEAU, A. (2021) *Sociologie de la quantification*, Paris : La Découverte.

Cours à la faculté de droit (01290333)

Titre : « Le statut du droit naturel dans l'antiquité »

Enseignant : Jérôme Couillerot

Mutualisé : M2 Droit Public

Validation : examen terminal

Durée : 15h CM

Ce séminaire d'une quinzaine d'heures prend appui sur les tragédies de l'œuvre de Sophocle ayant pour objet les légendes du cycle thébain (*Antigone*, *Oedipe-Roi*, *Œdipe à Colone*) pour inviter les étudiants à réfléchir au statut de la loi naturelle dans l'antiquité. L'hypothèse défendue est qu'il est possible de déceler, dans ces tragédies particulières, un cas limite et critique de loi naturelle qui, ayant valeur d'exception, informe en retour sur les caractéristiques usuelles de celle-ci.

Cours à l'ENS de Lyon

Titre : « Méthodes et pratiques de l'éthique en santé »

Enseignant : Julie Henry

Validation : contrôle continu

Durée : 20h CM

Entre la législation en cours, les codes de déontologie, les recommandations de bonne pratique et les certifications délivrées par la Haute Autorité de Santé (HAS), nous pouvons avoir l'impression que le champ des pratiques de soins est déjà très balisé et nous pourrions ne plus voir quelle place il pourrait rester pour le questionnement éthique. Et pourtant, une fois posés ces éléments de différents statuts (plus ou moins contraignants), tout reste à faire d'un point de vue éthique, au sens où ce qui serait le plus ajusté dans une situation donnée reste encore en suspens, et où ces réglementations elles-mêmes demandent à être constamment réinterrogées (il a ainsi été posé d'emblée que les lois de bioéthiques devraient être révisées tous les 7 ans). L'enjeu de ce cours est alors de dessiner les contours, les modalités et les conditions d'une réflexion éthique qui tienne compte de ce contexte général tout en prenant ancrage dans les pratiques au quotidien. Nous appuyant sur notre expérience d'accompagnement de groupe de réflexion éthique participative d'une part et sur notre recherche sur une relecture de l'éthique en santé à la lumière d'une anthropologie philosophique d'autre part, nous proposerons ainsi

dans ce cours de construire progressivement une méthode de la réflexion éthique qui soit au plus près des situations cliniques sans toutefois s'y dissoudre (ce qui reviendrait à confondre ce qui se fait de fait avec ce qu'il serait souhaitable de faire). Cela passera ainsi par une compréhension du contexte sur fond duquel s'inscrivent les pratiques de soins, par la précision des concepts mobilisés et par l'établissement de points de rencontre entre réflexion philosophique et problématiques actuelles en santé.

Planning des séances :

- Samedi 3 octobre de 9h à 13h
- Vendredi 6 novembre de 8h30 à 12h30
- Samedi 14 novembre de 9h à 13h
- Vendredi 4 décembre de 8h30 à 12h30
- Vendredi 22 janvier de 8h30 à 12h30

UE Libre

À choisir parmi les enseignements proposés à l'université Jean Moulin Lyon 3. Le choix doit être validé par le responsable de la formation et par l'enseignant.e en charge du cours.

UE3 : Enseignements méthodologiques et formation professionnelle

Méthodologie philosophique (17310167)

Enseignant : Yann Robert
Validation : contrôle continu
Durée : 15h CM

Ce cours renforce la méthode des exercices canoniques de l'écrit philosophique : la dissertation et l'explication de texte. Par la mise en pratique, en cours ou chez soi, de l'analyse et de la distinction conceptuelles, de la mise en évidence de problèmes, de l'argumentation ordonnée, de l'explication et de l'interprétation bien fondées, il invite les étudiant.e.s à perfectionner leurs qualités philosophiques singulières. Il accompagne aussi bien l'élaboration d'un mémoire de recherche que la préparation des épreuves des concours de l'enseignement (CAPES et agrégation).

Bibliographie :

- Bernard BAAS, *Problématiques philosophiques*, H & K Editions, 213, 246 pages.

Méthodologie de la recherche (17310138)

Enseignant : Nicolas Nayfeld
Validation : assiduité
Durée : 4h CM

Cet enseignement réparti sur les deux semestres porte sur les méthodes de la recherche et accompagne les étudiants dans la réalisation de leur mémoire. Les séances les guident dans le choix d'un sujet, l'élaboration d'une problématique, l'établissement d'un cadre conceptuel et d'un corpus théorique, la détermination de la méthode et de la structure du mémoire. Elles

portent aussi sur les techniques d'écriture, de référencement, de mise en forme, ainsi que sur l'usage des sources textuelles et des ressources bibliographiques. Une place importante est consacrée à la présentation et à la discussion des travaux des étudiants. Au S1, un projet de mémoire complet et révisé doit être remis au directeur ou à la directrice avant le 5 décembre.

Anglais philosophique

Enseignante : Laura Joyce-Spittal

Validation : contrôle continu

Durée : 15h TD

L'objectif de ce cours est la préparation d'un séminaire en anglais au cours duquel les étudiants présenteront un sujet de recherche de leur choix, et qui peut être celui de leur mémoire. L'objectif est de les aider à développer leur esprit critique en anglais ainsi que leur capacité à expliquer une thématique complexe à un public qui n'est pas spécialiste de leur domaine.

Actualité de la recherche : suivi de colloques, séminaires

Validation : assiduité

Durée : 12h TD

Les étudiants doivent suivre chaque semestre l'équivalent de 12h d'événements scientifiques (séminaires, journées d'étude, séminaire, etc.) en philosophie politique, juridique et éthique. De nombreux événements sont organisés à Lyon 3, notamment à leur intention, dans le cadre du Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon (DroitPhiL). En 2026-2027, ils pourront notamment suivre :

- Les conférences DroitPhiL : <https://droitphil.hypotheses.org/seminaire-de-philosophie-du-droit-droitphil>
- Les journées doctorales droit-philosophie : <https://droitphil.hypotheses.org/journees-doctorales-droit-philosophie>
- Le séminaire POENA : <https://droitphil.hypotheses.org/seminaire-poena-la-punition-a-lepreuve-des-feminismes>

UE1 : Enseignements fondamentaux

Éthique et droit (17240072)

Titre : « Féminisme(s) et droit »

Enseignante : Johanna Lenne-Cornuez

Validation : contrôle continu

Durée : 24h CM

À partir d'une enquête sur les rapports entre féminisme et droit, le cours cherchera à définir les différents courants du féminisme du point de vue de leur critique du droit et de leurs attentes à son égard, mais aussi en retour à discerner la portée et les limites des réponses juridiques aux injustices faites aux femmes. Dans une première partie, nous reviendrons sur les critiques féministes des théories du contrat social, et sur l'inégalité genrée des droits, constitutive de la modernité. Dans un deuxième temps, on s'interrogera sur la neutralité sexuelle du sujet de droit, en confrontant le modèle assimilationniste et le modèle différentialiste, mais aussi en discernant les types d'injustices faites aux femmes, inhérentes aux systèmes judiciaires. Dans un troisième temps, nous analyserons la façon dont les féminismes intersectionnel et postcolonial bousculent aussi bien la conception libérale des droits humains que le féminisme de la deuxième vague. Enfin, on s'intéressera aux stratégies féministes abolitionnistes anticarcérales qui choisissent de se détourner du droit pénal. Le cours alternera entre l'analyse de perspectives féministes générales sur le droit et la traduction juridique de questions féministes déterminées (le droit à l'avortement ou la criminalisation du viol par exemple).

Bibliographie préliminaire :

- Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791)
- Sandra Harding, « Repenser l'épistémologie du positionnement : qu'est-ce que 'l'objectivité forte' ? » (1993) in *Philosophie féministe. Patriarcat, savoirs, justice* (M. Garcia éd.).
- Catharine A. MacKinnon, *Le Féminisme irréductible. Discours sur la vie et la loi* (1987)
- Susan Moller Okin, *Justice, Genre et Famille* (1989)
- Carole Pateman, *Le Contrat sexuel* (1988)

Éthique et société (17240071)

Titre : « Éthique économique et sociale »

Enseignants : Mikael Cozic, Antoinette Baujard

Validation : contrôle continu

Durée : 24h CM

Ce cours se situe à l'intersection de deux domaines : l'*éthique sociale*, d'une part, qui est la branche de l'éthique consacrée à la manière dont une communauté doit s'organiser ; et l'*économie normative*, d'autre part, qui est la branche de la science économique qui élabore et applique des critères d'évaluations des états et politiques économiques. En faisant dialoguer ces deux domaines, nous discuterons quelques-unes des grandes approches de l'évaluation des situations et des politiques sociales. Une place centrale sera accordée aux approches *welfaristes*

et conséquentialistes qui les évaluent en fonction de leurs conséquences sur le bien-être des membres de la communauté ; nous aborderons leurs fondements conceptuels (en particulier la notion de bien-être individuel), leurs débats internes (par exemple celui entre utilitarisme et prioritarisme) et leurs justifications. Nous introduirons des approches alternatives, et en particulier l'approche par les "capabilités" introduite par Amartya Sen dès 1979 et toujours influente dans les pratiques effectives d'évaluation. Nous introduirons également la *théorie du choix social* initiée par K. Arrow et qui fournit un cadre très général pour étudier l'agrégation des opinions et des intérêts des membres d'une communauté. Nous en discuterons la portée, pour l'éthique sociale en priorité, mais aussi pour la philosophie politique.

Bibliographie :

Lectures générales :

- ADLER, M. & FLEURBAEY, M. (ed.) (2016) *The Oxford Handbook of Well-Being and Public Policy*, Oxford: Oxford University Press.
- ARNSPERGER, Ch. & Van PARIJS, Ph. (2003) *Éthique économique et sociale*, Paris : La Découverte.
- FLEURBAEY, M. (1996) *Théories économiques de la justice*, Paris : Economica.
- FLEURBAEY, Marc, « Normative Economics and Economic Justice », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2022 Edition), Zalta E.D. (ed.), URL=<<https://plato.stanford.edu/archives/spr2022/entries/economic-justice/>>.
- HAUSMAN, D., MCPHERSON, M. & Satz, D. (2017) *Economic Analysis, Moral Philosophy and Public Policy*, 3^{ème} ed., Cambridge : Cambridge University Press.

Lectures complémentaires :

- ADLER, M. (2019) *Measuring Social Welfare*, Oxford : Oxford University Press.
- List, Christian, « Social Choice Theory », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2022 Edition), Edward N. Zalta (ed.), URL=<https://plato.stanford.edu/archives/spr2022/entries/social-choice/>>.
- SEN, A. (1979), Equality of what? *The Tanner Lecture on Human Values*, Stanford University.
- SEN, A. (1993) « Capability and Well-Being », in M. Nussbaum and A. Sen (eds.) *The Quality of Life*, Oxford Clarendon Press, pp. 30–53.

UE2 : Enseignements complémentaires (1 cours au choix)

Principes de la laïcité (02290125)

Enseignants : Nicolas Nayfeld et Maïlys Tetu

Mutualisé : M2 SRS

Validation : contrôle continu

Durée : 24h CM

Le cours portera sur les principes juridiques et philosophiques de la laïcité. Le module « Régimes juridiques de la laïcité » (12h, Maïlys Tetu) envisage la signification proprement juridique de la laïcité à la française et la portée qu'elle revêt dans la vie de la cité. À l'aide d'une perspective à la fois comparatiste et historique, il s'agit d'abord de cerner les contours du principe de laïcité et de ses composantes, en tant qu'éléments structurants du système juridique et politique français. Cet effort de définition permettra ensuite d'en déterminer les implications concrètes : la laïcité vise à réaliser un équilibre, qu'il convient d'analyser, entre la garantie de

la liberté de pensée, de conscience et de religion d'une part, et la préservation de la neutralité confessionnelle de l'État, des pouvoirs publics et du service public d'autre part. Le module « Théories politiques de la laïcité » (12h, Nicolas Nayfeld) porte sur les principes qui devraient régir les relations entre l'État, les religions et les individus en démocratie. Nous chercherons à mieux cerner la signification et les fondements 1/ du principe de séparation, 2/ du principe de neutralité, 3/ de la liberté de conscience et 4/ de la liberté de manifester sa religion ou sa conviction. Notre approche sera globalement thématique : nous nous intéresserons aux limites du régime de la tolérance (en particulier tel qu'il est théorisé par John Locke), à la question des signes religieux ostensibles à l'école, au problème des dérogations à la règle commune pour des motifs religieux et à la place des arguments religieux dans le débat public. Ce cours ne présuppose aucune connaissance préalable en philosophie.

Lectures possibles en amont :

- CALVES, Gwenaële, *La laïcité*, Paris, La Découverte, 2022.
- PHILIP-GAY, Mathilde, *Droit de la laïcité*, Paris, Ellipses, 2016.
- LOCKE John, *Lettre sur la tolérance*
- STUART MILL John, *De la liberté*
- MACLURE Jocelyn & Charles TAYLOR, *Laïcité et liberté de conscience*, Paris, La Découverte, 2010

Débats et controverses : normes et pratiques (17220042)

Titre : « Le pardon »

Enseignant : Nicolas Nayfeld

Mutualisé : M2 PC

Validation : contrôle continu

Durée : 24h CM

Ce cours sera consacré aux débats et controverses contemporaines autour du pardon sous sa forme morale, juridique et politique. Après une brève introduction consacrée à la difficile définition du pardon (par opposition aux excuses disculpantes ou aux justifications), nous aborderons tout d'abord l'opposition entre l'approche conditionnaliste et inconditionnaliste du pardon : ce dernier, pour être approprié, doit-il être conditionné à la reconnaissance, par l'agresseur, de ses torts ? Ensuite, nous nous demanderons si la justice a le pouvoir de pardonner au sens strict et nous examinerons les difficultés soulevées par la clémence du juge et les grâces du chef de l'État. Enfin, dans un dernier temps, nous nous intéresserons aux « politiques du pardon » (Sandrine Lefranc) : le pardon est-il nécessaire à la réconciliation – ou à la stabilisation de la démocratie – après les sévices d'un régime autoritaire ?

- Derrida Jacques, *Foi et savoir*, Paris, Seuil, 2001.
- Duff Antony, « The Intrusion of Mercy », *Ohio State Journal of Criminal Law*, vol. 4, n° 2, 2007, p. 361-387.
- Hieronymi Pamela, « Articulating an Uncompromising Forgiveness », *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 62, n° 3, 2001, p. 529-555.
- Jankélévitch Vladimir, *Le pardon*, Paris, Flammarion, 2019.
- Lefranc Sandrine, *Politiques du pardon*, Paris, PUF, coll. « Fondements de la politique », 2002.
- Nayfeld Nicolas, Laurent Jaffro, Stéphane Lemaire et Magali Bessone (éd.), *La justice pénale aux frontières du pardon*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque de la pensée juridique », n° 22, 2025.

- Tasioulas John, « Mercy », *Proceedings of the Aristotelian Society*, vol. 103, n° 1, 2003, p. 101-132.

Débats et controverses : savoirs et rationalités (17220041)

Titre : « Qu'est-ce que le "structuralisme" ? Connaissance structurale et ontologie des relations »

Enseignant : Julien Tricard

Mutualisé : M2 PC

Validation : contrôle continu

Durée : 24h CM

Ce cours interroge le structuralisme comme philosophie de la connaissance et métaphysique des relations. Il part d'une idée centrale : certains objets ne se comprennent pas par une nature intrinsèque, mais par la place qu'ils occupent dans un système de relations. Mais le terme « structuralisme » recouvre-t-il une doctrine unique, ou bien plutôt une famille de gestes philosophiques qui déplacent l'attention des substances vers les relations ? Qu'ont de commun les « structures » en mathématiques et en anthropologie ? Et surtout, le structuralisme est-il seulement une méthode d'analyse, ou engage-t-il une ontologie où les individus sont dérivés de leurs relations ? Peut-on aller jusqu'à soutenir qu'il n'existe que des relations ? Le cours abordera ces questions à partir de la philosophie des mathématiques, des sciences humaines et de la métaphysique contemporaine des sciences, afin de comparer les usages linguistiques, anthropologiques, mathématiques et ontologiques de la notion de structure.

Bibliographie introductive :

- Piaget Jean, *Le structuralisme*, PUF, « Que sais-je ? », 1968.
- Dosse François, *Histoire du structuralisme*, 2 vol., La Découverte, 1991-1992 ; rééd. 2012.
- Ducrot Oswald, Todorov Tzvetan, Sperber Dan, Safouan Moustapha, Wahl François, *Qu'est ce que le structuralisme ?*, Suil, 1968
- Reck Erich, "Structuralism in the Philosophy of Mathematics", *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2019.
- Ruyant Quentin, « Le réalisme structural », manuscrit.
https://www.academia.edu/17868241/Le_réalisme_structural
- Worrall John, "Structural Realism: The Best of Both Worlds?", *Dialectica*, 1989.
- Chakravartty Anjan, "The Structuralist Conception of Objects", *Philosophy of Science*, 2003.
- Ladyman James, "Structural Realism", *Stanford Encyclopedia of Philosophy*.

Cours à l'ENS de Lyon

Titre : « Nation et citoyenneté démocratique »

Enseignant : Sophie Guérard de Latour

Mutualisé : ENS

Validation : contrôle continu

Durée : 24h CM

Le séminaire de philosophie politique 2026-2027 est consacré à la question de la nation dans la citoyenneté démocratique moderne. En quel sens la communauté nationale et la communauté

civique sont-elles liés ? Comment la contingence de l'héritage historique et la particularité des liens culturels qui forgent la solidarité nationale se conjuguent-elles à l'universalisme des droits de l'homme et à l'égalité politique ? Quelle légitimité la forme de l'État-nation moderne conserve-t-elle face à l'idéal des citoyenneté postnationales ou cosmopolitiques et devant le retour des impérialismes ? Le séminaire s'attachera à cartographier les positions normatives ou critiques en présence dans les débats de philosophie politique contemporaine (nationalisme libéral, patriotisme constitutionnel, cosmopolitisme, critiques féministes et postcoloniales du nationalisme). Les séances seront organisées autour de la présentation par les étudiant.es de textes philosophiques qui seront discutés collectivement.

Bibliographie indicative :

- Jürgen Habermas, *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Fayard, 2000.
- Will Kymlicka, *Politics in the Vernacular. Nationalism, Multiculturalism and Citizenship*, Oxford University Press, 2001.
- David Miller, *On Nationality*, Oxford University Press, 1995.
- Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, 1994.
- Nira Yuval-Davis, *Gender and Nation*, Sage, 1997.

Cours à la faculté de droit

Au choix sous réserve de l'accord de l'enseignant.

UE Libre

À choisir parmi les enseignements proposés à Lyon 3.

UE3 : Enseignements fondamentaux

Méthodologie de la recherche (17310141)

Enseignants : Nicolas Nayfeld (coordination)

Validation : assiduité

Durée : 15h TD

Cet enseignement réparti sur les deux semestres porte sur les méthodes de la recherche et accompagne les étudiants dans la réalisation de leur mémoire. Les séances les guident dans le choix d'un sujet, l'élaboration d'une problématique, l'établissement d'un cadre conceptuel et d'un corpus théorique, la détermination de la méthode et de la structure du mémoire. Elles portent aussi sur les techniques d'écriture, de référencement, de mise en forme, ainsi que sur l'usage des sources textuelles et des ressources bibliographiques. Une place importante est consacrée à la présentation et à la discussion des travaux des étudiants.

Actualité de la recherche : suivi de colloques, séminaires

Validation : assiduité

Durée : 12h TD

Les étudiants doivent suivre chaque semestre l'équivalent de 12h d'événements scientifiques (séminaires, journées d'étude, séminaire, etc.) en philosophie politique, juridique et éthique. De nombreux événements sont organisés à Lyon 3, notamment à leur intention, dans le cadre du Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon (DroitPhiL). En 2026-2027, ils pourront notamment suivre :

- Le séminaire de philosophie du droit DroitPhiL : <https://droitphil.hypotheses.org/seminaire-de-philosophie-du-droit-droitphil>
- Les journées doctorales annuelles Droit-Philosophie : <https://droitphil.hypotheses.org/journees-doctorales-droit-philosophie>
- Le séminaire POENA : <https://droitphil.hypotheses.org/seminaire-poena-la-punition-a-lepreuve-des-feminismes>

Projet professionnel personnalisé

Sa validation se fait par la présence (obligatoire) à la journée de présentation des possibilités de poursuite d'études (concours de l'enseignement, thèse de doctorat) et des débouchés professionnels.

Stage

Un stage (non rémunéré) est obligatoire dans toutes les formations de master. Il doit représenter au moins 12h mais peut être plus long. Sa validation est faite par le tuteur de stage. Il peut être effectué au sein de Lyon 3 (notamment en lien avec le groupe DroitPhiL) ou à l'extérieur. Une dispense est possible pour les étudiants pouvant justifier d'une activité salariée ou associative.

Mémoire de recherche

Objectif et validation

Le mémoire de recherche constitue un travail de recherche original : il ne s'agit ni d'une dissertation étendue, ni d'un état de l'art ou d'une synthèse des travaux existants. Il doit définir un problème, relevant de la philosophie politique, juridique ou éthique, arrêter une méthode pour traiter ce problème, et défendre de manière structurée et argumentée une thèse répondant à ce problème, en tenant compte de l'état de la littérature en philosophie sur le sujet.

Le mémoire doit faire au moins 90 pages tout compris et respecter les consignes données ci-dessous. Il doit être remis en version électronique ou papier, selon les préférences des membres du jury, une semaine au plus tard avant la soutenance, dont la date est arrêtée par ces derniers.

Le mémoire est soutenu devant un jury composé d'au moins deux enseignants-chercheurs, dont la directrice ou le directeur du mémoire. Lors de la soutenance, un exposé oral expose le parcours ayant conduit à la réalisation du mémoire : définition du sujet, méthode choisie, principales étapes, difficultés rencontrées, principaux résultats, limites du travail, prolongements envisagés. Il doit restituer non seulement les thèses défendues mais les principaux arguments qui les soutiennent : le raisonnement d'ensemble doit être mis en évidence. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury.

En évaluant le mémoire, le jury apprécie la clarté, la rigueur et l'originalité de la démonstration proposée, en même temps que la maîtrise du corpus et de la culture philosophiques pertinents. Il évalue également des aptitudes générales à la recherche en vue d'une éventuelle poursuite d'études en cycle doctoral.

Plagiat et recours à l'intelligence artificielle

Toute forme de plagiat ou de recours non autorisé à l'IA sera sanctionné sévèrement. Aucun texte ne doit être recopié ou paraphrasé sans être cité expressément (avec des guillemets en cas de citation), en donnant la référence en note de bas de page. Aucune idée ne doit être reprise sans être attribuée à son auteur. L'utilisation de l'IA n'est pas interdite, mais doit être strictement limitée et obligatoirement détaillée dans une déclaration sur l'honneur en début de mémoire. L'IA ne doit en aucun cas être utilisée pour rédiger à votre place. Les mémoires seront systématiquement vérifiés à l'aide du logiciel COMPILATIO qui détecte le plagiat et l'IA.

Accompagnement

La directrice/le directeur est choisi parmi les enseignants de la formation ou plus largement de la faculté de philosophie de Lyon 3 (voir liste plus bas). Son rôle est d'accompagner la construction de l'objet, de la problématique et de la démarche, ainsi que de conseiller sur les choix de lecture et d'écriture, mais non de relire ou corriger entièrement le mémoire avant la soutenance : le travail rendu doit être le fruit d'une recherche autonome.

Le séminaire de méthodologie de la recherche organisé aux deux semestres accompagne également les étudiants dans la réalisation de ce travail et leur donne l'occasion de présenter des versions intermédiaires de certaines parties de leur mémoire.

L'université, comme plus largement le site lyonnais, offre des ressources documentaires importantes, notamment la bibliothèque numérique de Lyon 3, qui donne accès à de nombreuses bases de données scientifiques, la bibliothèque Droit-Philosophie sur les quais, la bibliothèque Diderot. Ces ressources seront présentées lors du séminaire de méthodologie de la recherche et du séminaire de méthodologie philosophique.

Calendrier

Il est essentiel de conduire le travail de recherche dès septembre et tout au long de l'année, sans attendre le second semestre, même si l'offre de cours y est moins importante pour laisser du temps au travail de rédaction.

Le calendrier indicatif ci-dessous présente les étapes de votre travail personnel (à ajuster selon chaque cas, selon l'état d'avancement du projet en début d'année) :

- *Avant la rentrée* : lectures sur le ou les sujets envisagés. Il est recommandé de prendre contact avec un enseignant (si possible l'enseignant pressenti pour diriger le mémoire) avant l'été pour des conseils et de commencer à écrire (premières tentatives de problématisation à partir des lectures).
- *Septembre* : choix du sujet et de la directrice/directeur de mémoire. N'hésitez pas à en discuter avec plusieurs enseignants. Les vœux doivent être émis avant le 30 septembre et validés par le responsable de la formation.
- *Octobre-Novembre* : construction de la problématique et du plan ; exploration systématique du corpus ; définition d'un calendrier de lecture et d'écriture. Un projet rédigé précisant ces éléments doit être envoyé avant le 5 décembre à votre directrice/directeur et sera présenté dans le séminaire de méthodologie.
- *Décembre* : début du travail de rédaction (première ébauche d'introduction, qui devra être actualisée et révisée au fil du travail) à poursuivre jusqu'à la remise du mémoire. Pendant cette période, c'est à vous d'informer votre directrice/directeur régulièrement de l'avancée de vos travaux.
- *Février-Avril* : présentation d'un chapitre dans le cadre du séminaire de méthodologie.
- *Avant le rendu final* : une fois le mémoire terminé, une relecture formelle attentive de l'ensemble est indispensable. Vous pouvez consulter votre directrice/directeur sur la conformité du mémoire aux exigences formelles.
- *Fin mai* : date limite pour la soutenance en 1^{ère} session
- *Fin juin* : date limite pour la soutenance en 2^{ème} session

Présentation du mémoire

Le mémoire fait au minimum 90 pages (numérotées en bas de page) tout compris, en police Times New Roman :

- Taille 12 et interligne 1,5 pour le corps du texte.
- Taille 10 et interligne 1 pour les notes de bas de page.

- Si le mémoire fait moins de 90 pages tout compris, la soutenance ne pourra pas avoir lieu.

Il peut être utile de consulter des exemples de mémoires réussis, mais il convient de suivre avant tout les consignes données ici.

Le mémoire doit inclure :

- Une page de couverture mentionnant les informations suivantes :
 - o Université Jean Moulin Lyon 3
 - o Faculté de Philosophie
 - o Titre (et sous-titre éventuellement)
 - o Année
 - o Prénom et Nom
 - o Mémoire de Master 2 préparé sous la direction de Mme La Maîtresse de conférences X ; M. le Maître de conférences Y ; Mme la Professeure des universités X ; M. le Professeur des universités Y
 - o Membres du jury : X et Y
- Une première page blanche répétant le titre du mémoire.
- Une page de remerciements (éventuellement).
- Une déclaration sur l'honneur relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle.
- Une introduction présentant le problème, la méthode, la thèse et le plan du mémoire.
- Un développement structuré en parties et sous-parties. (Utilisez impérativement l'outil « Niveaux de titre » pour générer automatiquement la table des matières à la fin de votre travail.)
- Une conclusion récapitulant les étapes principales de la démonstration, la thèse, et les implications possibles.
- Une bibliographie détaillée incluant tous les ouvrages cités dans le cours du mémoire.
- Une table des matières.

Style

Le mémoire peut être écrit à la première personne du singulier ou à la première personne du pluriel. Privilégiez un style clair et lisible : phrases courtes et simples, clairement articulées les unes aux autres. L'usage du gras est réservé aux titres. Les italiques sont utilisés pour signaler les termes ou locutions d'origine étrangère non lexicalisés, les abréviations et expressions latines, les titres d'ouvrages et de revues, les titres d'œuvres (films, tableaux, etc.). Ils ne peuvent être utilisés pour faire ressortir un mot ou un groupe de mots que de manière exceptionnelle.

Citations

Les citations doivent correspondre exactement au texte original et être toujours identifiées comme telles de manière claire. Les citations en langue étrangère doivent être traduites. Si vous êtes responsable de la traduction, il faut l'indiquer en note de bas de page par la mention : « Je traduis » ou « Nous traduisons ».

Les citations courtes (moins de 4 lignes) sont intégrées dans le corps du texte, entre guillemets français. Les citations au sein de citations sont indiquées par des guillemets anglais (« Lorem ipsum “dolor sit amet”, consectetur adipiscing elit »).

Les citations longues (à partir de 4 lignes) sont séparées du corps du texte (par un saut de ligne avant et après) et sont signalées par un retrait à gauche (c'est-à-dire décalées vers la droite), en taille 11, sans guillemets.

Vos interventions dans le texte (suppressions, adjonctions ou remplacements de mots ou de lettres) sont indiquées entre crochets :

- coupures de texte : « Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit [...] »
- modifications : les gens « pren[aient] beaucoup » de

Références et notes de bas de page

L'utilisation de Zotero est très fortement recommandée. Une présentation du logiciel aura lieu lors de la première séance de méthodologie de la recherche. Il existe en outre de nombreuses formations à la BU.

On trouve en ligne de nombreuses chartes éditoriales :

- La charte éditoriale de la Revue de Métaphysique et de Morale : https://www.puf.com/sites/puf/files/2025-02/Charte%20RMM_2025_ok.pdf
- Les normes éditoriales de l'éditeur Vrin : https://www.vrin.fr/assets/docs/Normes_editoriales_Vrin.pdf
- Consignes aux auteurs de la revue Klesis : <https://www.revue-klesis.org/publier.html>

Vous pouvez choisir les normes que vous souhaitez tant que 1° la directrice/directeur est d'accord, 2° vous les respectez du début à la fin du mémoire. Vous pouvez télécharger un style de votre choix pour Zotero ici : <https://www.zotero.org/styles>

Extrait de la charte éditoriale de la RMM (à titre indicatif)

L'appel de note se place systématiquement avant tout signe de ponctuation. Exemples :

- L'appel se place toujours ainsi⁵.
- Comment dois-je placer cet appel de note⁹ ?
- Pourvu que je place correctement cet appel de notes¹...
- Ainsi : « Placez correctement cet appel de note⁶. »
- Quelqu'un a dit que votre « appel de note⁷ » n'était pas bien placé.

Quand la note porte sur un groupe de citations, l'appel se place à l'extérieur du dernier guillemet fermant et avant le point final. Exemple :

- Cette délimitation procède d'un souci accru de son « humeur », de son « caractère » ou de son « tempérament »¹⁰.

Exemple d'entrée renvoyant à un ouvrage :

- J. CARBONNIER, *Sociologie juridique* [1978], Paris, Puf, 2004.

Exemple d'entrée renvoyant à un article de revue :

- J. PERRY, « Persons and selves », *Revue de métaphysique et de morale*, 2010, 68 (4), p. 455-73.

Exemple d'entrée renvoyant un ouvrage collectif :

- P. ENGEL, « Les normes de la pensée sont-elles des normes sociales ? », in R. Boudon, P. Demeulenaere, R. Viale (dir.), *L'Explication des normes sociales*, Paris, Puf, 2001, p. 238.

Bibliographie

Toutes les références citées ou utilisées doivent être listées dans la bibliographie finale. Si vous avez utilisé Zotero pendant la rédaction, la bibliographie est générée automatiquement.

La bibliographie peut être structurée de différentes manières. On peut par exemple distinguer les sources primaires (de l'auteur étudié) et secondaires (à propos de l'auteur étudié) pour une mémoire sur un auteur ou groupe d'auteurs. Il est recommandé de s'accorder avec la directrice/directeur sur la manière de procéder.

De façon générale, en cas de doute concernant le style, les citations, les références ou la bibliographie, reportez-vous aux normes éditoriales choisies et/ou contactez la personne vous dirigeant.

Liste des enseignants titulaires de la faculté de philosophie

Pour contacter un enseignant, vous pouvez lui écrire à : prenom.nom@univ-lyon3.fr

PROFESSEUR-E-S DES UNIVERSITÉS (PU)	
Mikaël COZIC	Philosophie des sciences, philosophie formelle, philosophie de l'économie Philosophie de la connaissance, philosophie de l'esprit Philosophie de la santé
Isabelle DELPLA	Éthique et politique, éthique appliquée, sciences humaines Droit et justice internationale (guerres, justices transitionnelles) Philosophie du langage et philosophie anglophone contemporaine
Elodie GIROUX	Philosophie et histoire de la médecine Philosophie et histoire des sciences (biologiques, médicales et les statistiques) Questions contemporaines liées aux risques et à l'environnement
Maï LEQUAN	Histoire de la philosophie moderne Idéalisme allemand (Kant, Hegel, Schelling) Philosophie morale
Stéphane MADELRIEUX	Philosophie anglophone (empirisme, pragmatisme) Philosophie française contemporaine Métaphysique, philosophie de la connaissance
Jean-François PRADEAU	Histoire de la philosophie Philosophie ancienne
Audrey RIEBER	Esthétique, philosophie de l'art Philosophie allemande Épistémologie de l'histoire de l'art
MAÎTRE-SSE-S DE CONFÉRENCES (MCF)	
Charles EHRET	Philosophie médiévale Métaphysique Théologie
Johanna LENNE-CORNUEZ	Philosophie morale Éthique appliquée (environnement, féminisme, etc.) Philosophie des Lumières
Sacha LOEVE	Histoire et philosophie des techniques et technologies Histoire et philosophie des sciences Philosophie française contemporaine
Nicolas NAYFELD	Philosophie du droit Philosophie morale et politique Philosophie polonaise (école de Lvov-Varsovie)
Pierre-Jean RENAUDIE	Philosophie allemande contemporaine Phénoménologie, existentialisme Philosophie de l'esprit
Alessio SANTORO	Aristote et réceptions d'Aristote Philosophie ancienne Histoire de la métaphysique

Julien TRICARD	Philosophie des sciences et épistémologie Métaphysique des sciences Ontologie contemporaine
-----------------------	---

Régime des examens

Vous devez prendre connaissance du *Régime des examens* du master « Philosophie » *dans son intégralité*. Seul ce document fait foi. Certains points importants sont toutefois rappelés ici.

Contrôle des connaissances

Chaque semestre sera validé par les contrôles suivants :

- un terminal écrit qui peut faire l'objet d'une seconde session ;
- ou un examen en contrôle continu (ne donnant pas lieu à une seconde session).

Le séminaire « Actualité de la recherche » est validé sur la base de l'assiduité : une attestation signée par l'organisateur-trice de l'événement doit témoigner de la participation. Le stage et le PPP sont également validés sur la base de l'assiduité.

La première session des examens se déroule à la fin de chaque semestre. La deuxième session des examens des 1^{er} et 2nd semestres a lieu en juin.

Validation des semestres

La compensation s'établit, à l'intérieur du semestre, entre les matières coefficientées. Il faut obtenir une moyenne de 10/20 sur l'ensemble des notes coefficientées du semestre pour le valider. (À défaut, seuls les crédits correspondants à chaque matière pour lesquelles la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20 sont validés.) Les deux semestres ne se compensent pas entre eux.

Validation du M2 (2^{ème} année de master)

Elle se fait à la fin du 2^{ème} semestre. La réussite au M2 permet de se voir délivrer le diplôme de Master. L'obtention du diplôme de Master est conditionnée par l'obtention de 120 ECTS sur deux ans (M1/M2).

Les absences

Toute absence non justifiée à un examen de contrôle continu et toute absence au terminal écrit empêche le calcul de la moyenne générale ainsi que la compensation et entraîne l'ajournement. En effet une compensation ne peut être validée que si toutes les épreuves ont été passées. Cette règle s'applique y compris pour la soutenance du mémoire de recherche pour la première session.

Étudiants handicapés

Les étudiants handicapés peuvent bénéficier d'un tiers temps supplémentaire. La demande doit être effectuée auprès de la médecine préventive et signifiée au Doyen dans les délais impartis.

Concours de l'enseignement

En 2027, les étudiants peuvent présenter le concours du CAPES externe de philosophie à Bac+3 ou Bac+5. Les étudiants inscrits en M2 Philosophie politique, juridique et éthique peuvent donc passer en parallèle le concours du CAPES.

N'oubliez pas dans ce cas de vous inscrire sur le site du ministère de l'Éducation Nationale (inscription indépendante de l'inscription à la Faculté de Philosophie). Le programme est celui de la classe de Terminale. Contacter Charles Ehret (responsable de la préparation) dès la rentrée si vous souhaitez vous renseigner sur la possibilité de rejoindre un groupe de préparation.

Les détenteurs d'un Master complet sont autorisés à passer le concours de l'Agrégation externe de philosophie (trois épreuves écrites, quatre épreuves orales). La Faculté de philosophie de Lyon 3 propose en Bac + 6 une préparation complète aux épreuves de l'agrégation.

Le cours de méthodologie philosophique prépare aux exercices des concours. Il est recommandé aux étudiants qui souhaitent passer les concours de choisir chaque semestre leur cours optionnels en fonction de ce projet.